



SYNDICAT MIXTE DES MONTS JURA
1518 ROUTE DE LA TELECABINE 01170 CROZET
TEL. 04.50.42.45.77
E-MAIL : smmj@monts-jura.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2018

Présents : Mesdames Dominique DONZÉ, Véronique BAUDE, Myriam BOUVET-MULTON, Hélène JULLIARD, Monique MOISAN, Aurélie CHARILLON, Muriel BÉNIER, Messieurs Michel BRULHART, Gérard PAOLI, Jean-Paul PICARD, Michel JERDELET, Bernard VUAILLAT, Pierre ZIOSI.

Excusés : Madame Judith HEBERT, messieurs Philippe EMIN (donne pouvoir à madame Muriel Bénier), Patrice DUNAND, Jean-Yves LAPEYRERE.

1. Approbation du compte rendu du 11/07/18 :

Abstentions : Mesdames Monique Moisan, Muriel Bénier, Veronique Baude, messieurs Jean-Paul Picard et Michel Jerdelet (absents lors de la réunion).

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

2. Présentation de l'audit du Conseil Départemental de l'Ain :

Madame Véronique BAUDE, vice-présidente du conseil départemental en charge du tourisme présente les conclusions de l'audit réalisé par le CD01 :

Il est maintenant incontestable que l'industrie du ski, telle que nous l'avons connue pendant 50 ans, va connaître dans les prochaines années des évolutions profondes et des mutations irréversibles auxquelles il faudra obligatoirement s'adapter. Et si tout le monde semble convaincu de ce constat, les façons de réagir sont souvent opposées. Et fort de ce constat, il est difficile de rester optimiste sur la destination ski de Monts Jura.

Pourtant c'est bien d'optimisme, de créativité et de volonté dont nous avons besoin pour nous adapter à ces évolutions et si possibles en profiter.

Mais l'optimisme, la créativité et la volonté ne suffiront pas, il faudra aussi maintenir et améliorer nos capacités d'investissements pour nous adapter. Pour cela nous devons absolument nous approcher d'une gestion plus rationnelle de l'exploitation et des investissements. **Nous devons privilégier ce qui améliore les marges et limiter au maximum ce qui les dégrade.** Nous devons formaliser un plan à 5 ou 10 ans. Non pas pour inscrire dans le marbre les investissements futurs car il faudra sans cesse s'adapter aux évolutions permanentes des attentes de nos clients et du climat, mais pour nous assurer que nous resterons pragmatiques pour choisir ce qui est bon pour les Monts Jura.

Le retour progressif à une gestion plus performante permettra d'accompagner le SMMJ dans la nécessaire requalification de nos produits, de nos services. Nous devons répondre aux demandes de nos clients en évolution rapide et avancer sur les voies difficiles mais inéluctables de la diversification.

Pour retrouver cette gestion plus performante et plus conforme aux ratios de la profession, il vous est présenté un plan de réduction des 2 gros pôles de dépenses d'exploitation :

- Diminution de la masse salariale annuelle à 2 400 000 €.
- Diminution des frais d'exploitation par la suppression de certains services déficitaires trop peu utilisés et l'adaptation des services à la fréquentation.

Toutes les stations sont concernées. Les appareils peu fréquentés sont fermés ou n'ouvrent qu'aux périodes de fréquentation minimale. Tous les services sont concernés : Damage, piste, garage, caisse, le ski de fond et l'alpin.

Ce but ne peut être atteint que par la motivation et la solidarité de tous les décideurs. Il ne peut être tenu que par l'écriture d'investissements d'adaptation, de requalification indispensable et de spécialisation à court et moyen terme. Il ne peut être tenu que par la professionnalisation de l'exploitant, sa performance, son « agilité » et le maintien de ses compétences techniques spécialisées. Il nécessitera d'autres évolutions de la gouvernance actuelle...

Ce sera rapidement les objectifs de 2019 pour le SMMJ, si l'amélioration de gestion de l'hiver 2018/2019 est enclenchée...et réussie.

I) ADAPTER LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION DU SYNDICAT POUR UNE EXPLOITATION PLUS AGILE ET DE MEILLEURES PERFORMANCES DE GESTION

- Diminution de la masse salariale du SMMJ à 2 400 000 euros par l'adaptation quotidienne des services à la fréquentation et la rationalisation du parc de remontées mécaniques
- Reconsidérer la politique tarifaire des stations pour une meilleure agilité et attractivité
- Participer à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie marketing globalisée avec les autres organisations à vocation touristique du département de l'Ain concernées par la Moyenne Montagne
- Mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion fondée sur l'expérience
- Instaurer des règles visant à améliorer la lisibilité de gestion :
 - Editer une lettre d'information hebdomadaire détaillant les principaux indicateurs de gestion des stations et les conditions de service
 - Coordonner la période du bilan financier à celle de la saison touristique
 - Simplifier et vulgariser la présentation des comptes de gestion
 - Etablir un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque investissement significatif
- Evaluer l'opportunité de modifier le mode de gestion des stations du SMMJ et/ou d'adapter les statuts et missions du syndicat mixte.
- Plus spécifiquement sur la station de Menthières, adopter des règles d'exploitation hivernale permettant de diminuer les pertes d'exploitation induites par son fonctionnement.
- Engager les stations dans une démarche de labellisation QUALITE TOURISME sur l'ensemble des services relevant de la compétence du Syndicat Mixte et impliquer l'ensemble des personnels en contact dans un processus de bienveillance d'accueil
- Planifier et le cas échéant engager le remplacement du Directeur

II) PLANIFIER L'ADAPTATION DE L'OFFRE AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

Elaboration d'un Plan d'investissement quinquennal qui répondra aux objectifs et principes généraux suivants :

O Adapter le parc de remontées mécaniques et sécurisation en neige de culture des appareils lourds Pour afin de favoriser l'amélioration des performances d'exploitation

o Renforcer l'animation des lieux et de la mise en tourisme de l'ensemble des composantes de l'offre

o Installer une logique de spécialisation (hivernale/estivale) et de complémentarité des sites. *Par exemple les « premières fois » [familles/enfants] sur Mijoux-La-Faucille, les sensations [« jeunes »] sur Lelex-Crozet, les activités de découverte pour tous sur Menthières....*

o Développer hors saison hivernale la mise en marché d'une itinérance douce et l'accès au contemplatif au travers des activités de pleine nature

Les collectivités doivent penser à l'exploitant mais ne pas oublier qu'on a besoin des compétences internes.

3. Détermination de la « feuille de route » pour l'exercice 2019, comprenant le niveau de service attendu et la politique tarifaire à mettre en œuvre :

Cette feuille de route découle de la présentation faite en point n°2 et est soumise à délibération.

Monsieur Georges Marchand du cabinet CGMSE procède à la présentation d'une feuille de route visant à atteindre les objectifs définis dans le rapport d'audit du CD01 :

Les orientations pressenties pour chaque site sont les suivantes :

® **Mijoux/Col de la Faucille :**

- Poursuivre la diversification de l'offre en orientant fortement l'offre vers une réponse à des demandes d'activités multiples, accessibles rapidement : logique pertinente de bouquet d'offres en complément de l'existant (offres et services combinés à la luge sur rail, au parcours acrobatique en hauteur, au minigolf (aire de jeux dédié, animation et logique de commercialisation – package)

- Améliorer les circulations et le stationnement et reconsidérer la mobilité entre le bassin genevois et l'offre du Col afin de diminuer le nombre de véhicules sur site et augmenter potentiellement les volumes de fréquentation (flexibilité, adaptabilité, performance).

- Connecter l'espace VTT-FFC du secteur Gex/Divonne aux circuits existants sur Mijoux-La Faucille / route des crêtes.

® **Lelex-Crozet :**

- Renforcer la diversification des activités utilisant les remontées mécaniques au-delà de la seule promotion de l'activité raquette

- « Ludifier » l'offre pour répondre à des demandes – potentiellement fortes – d'activités pour tous (jeux en bois, mini - parcours ludiques, aménagement d'orientation en bois sans électricité, table d'orientation, pointage des sommets – anamorphose...)

- Investir dans un « pas dans le vide » permettant une sensation « douce »

- Améliorer les conditions d'accueil notamment sur le front de site avec l'introduction d'un espace convivial et réceptif (accueil 3B : billetterie, bar, boutique)

- Valoriser le dénivelé du site promu comme la plus importante du massif :

o Hiver : activités itinérantes et de descente de type fatbike

o Été : randonnée, VTT de descente....

Menthières :

- Sortir progressivement du « tout ski » en priorisant les glisses « alternatives » : tapis, luge, ski de fond, raquette, ski de randonnée ...

® Vattay/Valserine :

- Exceller sur le domaine skiable pour les excursionnistes sportifs (performeurs)
- Diversifier les activités nordiques pour les familles : Musher, Sentier piétons, Petite randonnée nordique
- Aménager des aires d'étape / abris / points de vue pour les contemplatifs
- Développer une offre « auberge nordique » sur un site stratégique pour la clientèle loisirs et contemplatifs

La rentabilité d'un appareil se situe à 25% de remplissage. Actuellement, 5 appareils sont rentables sur Monts-Jura. Cela a un effet mauvais et pervers pour salariés, décisionnaires et clients.

Il faut revenir à un ratio de 33% salaires, 33% dépenses, 33% investissements. Actuellement, le SMMJ est à 55% / 45% pour les frais d'exploitation et les salaires. Cela est lié au fonctionnement particulier du SMMJ mais pas seulement. Or, la capacité de s'adapter au marché actuel qui est très exigeant, se fait par l'investissement. Il faut revenir à des ratios qui permettent de dégager de l'investissement.

Il va falloir passer de 3 075 000 à 2 400 000€ de masse salariale. Il va falloir être très sévère sur 2019 pour revenir vers un cercle vertueux.

Gérard Paoli : Cet avis est le même qu'en 2004, mais les préconisations faites par Mr Marchand n'avaient pas été suivies car la gestion du SMMJ est influencée par le politique. La structure était déficitaire et l'est restée.

Véronique Baude : Cette étude qui a été commandée par Ain Tourisme et le Conseil Départemental pointe les quatre hypothèses suivantes :

- 1 : fermer toutes les installations
- 2 : arrêt des investissements
- 3 : continuer de façon identique
- 4 : poser les bases de l'avenir avec une feuille de route et des choix drastiques.

Georges Marchand : indique que la période à venir va être difficile mais que le SMMJ peut y arriver et doit trouver des solutions (il faut ouvrir les domaines skiables si l'équilibre financier peut être atteint et uniquement les appareils qui sont nécessaires). Il faut reprendre confiance en notre domaine skiable et y croire et réécrire les produits que les clients attendent. Si le SMMJ maintient ses recettes, il dégagera 800 000€.

Muriel Bénier : Le SMMJ ne dégagne pas de marge à l'heure actuelle mais a besoin d'investir (gros porteurs vétustes). Il faut être novateur et avec l'investissement actuel du TSCD, le SMMJ ne peut plus emprunter.

Dominique Donzé : Tout le monde doit participer à ce gros effort. La période va être difficile.

Aurélié Charillon : très favorable à cela mais il faut aussi parler des propositions à venir. Parle d'envie et de rêve et pas uniquement une baisse des charges. Il faut avoir le courage de prendre des décisions.

Michel Jerdelet : attire l'attention sur la proximité du début saison, notamment vis-à-vis des salariés saisonniers.

Muriel Bénier : signale que le SMMJ n'a pas la capacité à réinvestir aujourd'hui. Ce constat doit obliger tous les élus du SMMJ y compris les absents à réagir. Le 1^{er} audit a été sévère mais plus timides dans les décisions. De plus il faudra aussi diversifier les activités dans la mesure des moyens dégagés. C'est de la responsabilité de chacun d'entre nous autour de cette table y compris ceux qui n'ont pas pu être présents à cette réunion.

Hélène Julliard : Est d'accord avec ces décisions économiques mais manifest son inquiétude par rapport à la communication auprès de la population.

Véronique Baude : Il va être nécessaire d'apporter de nouveaux services à notre clientèle et de nouvelles activités.

Dominique Donzé : demande à être complètement transparent dans la communication.

Bernard Vuailat : les élus de Bellegarde sont dans cette optique et d'accord avec la rationalisation de la gestion.

Pierre Ziosi : quid des forfaits saison déjà achetés ? Mijoux La Faucille : d'accord avec la suppression des TK au village, mais il faut un projet de remplacement. Pour la fabrication de la neige de culture il ne manque pas d'eau à Mijoux. Pour ce qui concerne les téléskis sur le versant de Lelex comment allons nous enseigner aux clients, niveau flocon, 1^{ère} et 2^{ème} étoiles ? Le télésiège du Muiset est déjà saturé. Des produits séjours sont déjà vendus, la promotion est déjà faite, qu'allons nous répondre aux clients ?

Mise au vote de la feuille de route :

- la feuille de route est acceptée par 11 voix,
- 2 voix contre (Michel Jerdelet, Jean-Paul Picard) et 1 abstention (Myriam Bouvet-Multon).

4. Délibération modificative n°1 :

CHAPITRE	Compte	Libellé	Montant
		SECTION INVESTISSEMENT	
21	2182	Matériel de transport	- 100 000,00 €
23	2315	Installations techniques en cours	100 000,00 €
		Total section Investissement	- €
		SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011	6063	Fournitures d'entretien	- 20 000,00 €
011	6066	Carburants	70 000,00 €
011	6068	Autres matières et fournitures	80 000,00 €
011	611	Sous traitance	20 000,00 €
011	6137	Redevances	20 000,00 €

011	61521	Entretien bâtiment	30 000,00 €
011	6168	Assurances - Autres	20 000,00 €
		Sous total	220 000,00 €
012	6411	Salaires	100 000,00 €
012	6414	Indemnités et avantages	2 000,00 €
012	6451	Cotisation URSSAF	15 000,00 €
012	6453	Cotisation IRCANTEC	3 000,00 €
		Sous total	120 000,00 €
022	22	Dépenses imprévues	- 1 569,23 €
65	651	Redevance Licences	8 569,23 €
66	6611	Intérêts d'emprunt	8 000,00 €
		Total section	355 000,00 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
70	706	Prestations de services	235 000,00 €
70	7084	Personnel mis à disposition	120 000,00 €
		Total section	355 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Virement de crédit du compte 2182 Matériel de Transport vers le compte 2315 Immobilisation en cours, matériel pour les travaux supplémentaires du Marché Neige de Culture 2017 du fait de l'implantation du nouveau TSD des Bergers.

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011

Les dépenses de ce chapitre lors du vote du budget prévisionnel ne prenaient pas en compte les dépenses liées au déneigement d'une part et la maison du tourisme d'autre part.

Durant l'hiver 2017-2018 les consommations de carburant des engins de damage et de déneigement ainsi que les frais d'entretien ont été au-delà du prévisionnel.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses prévisionnelles d'ici la fin de l'exercice, au regard de période allant du mois de novembre et décembre 2017, il est nécessaire d'ouvrir les crédits à hauteur de 200 000 €.

Chapitre 012 Charges de Personnel

Ouverture de crédit pour la prise en charge du personnel de la Maison du Tourisme (Avril à Octobre 2018 (120 000 – 45 000) 75 000.

Ouverture de crédit pour la prise en compte des charges liées au déneigement 45 000 pour un cout de 60 000

Intégration du montant du compte 7084

Chapitre 022

Dépenses imprévues virement de crédit au compte 651 Redevances, licences,

Chapitre 65

Inscription d'une somme de 5 000.00€ pour la prise en compte des imputations comptables de licences informatique.

Chapitre 66

Compte 6611 Charges financières : Frais de dossier pour l'emprunt relatif au nouvel appareil de remontées mécanique

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70

Compte 706 :

Prestations de services : A la fin de la saison estivale 2018 le chiffre d'affaires s'élève à 5 091 000 euros, pour un prévisionnel de 4 930 000 euros, soit un supplément de 161 000 euros.

Lors de la saison hivernale 2016-2017, les ventes de la période avant saison se sont montées à 523 000 euros, réparties en 374 000 euros en ski alpin et 149 000 euros en ski nordique.

En prenant ce chiffre d'affaires d'ici le 31/12/2018, le compte 706 devrait atteindre 5 600 000 euros.

Inscription d'une somme de 235 000.00 € pour (4 930 000 + 250 000 = 5 180 000.00) pour faire face aux dépenses des chapitre 011, 65 et 66.

Chapitre 70

Compte 7084 : Mise à disposition de personnel de la maison du tourisme à l'OTI du pays de Gex, 4 salariés, du 1^{er} janvier au 30 octobre inclus. Montant 120 000.00€.

Pas de remarque, la proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Tarification des secours sur pistes :

	TARIF SMMJ	TARIF PUBLIC TTC	TARIF SMMJ	TARIF PUBLIC TTC
	2018 - 2019		2017 - 2018	
<u>FRONT DE NEIGE :</u>	51 €	52 €	50 €	51 €
Soins effectués aux postes de secours				
<u>ZONES RAPPROCHEE</u>	204 €	208 €	200 €	204 €
Secours et transport de moins de 1 km				
<u>ZONES ELOIGNEE</u>	367 €	374 €	359 €	367 €
Secours et transport de plus de 1 km				
<u>ZONE EXCEPTIONNELLE</u>	730 €	740 €	715 €	730 €
<u>TEMPS PASSE PAR UN PISTEUR PRIX HORAIRE</u>	87 €	89 €	86 €	88 €
<u>TRANSPORT SCOOTER</u>	82 €	84 €	80 €	82 €

<u>TRANSPORT MACHINE DAMAGE</u>		239 €	243 €	234 €
<u>EXPLOITATION TELECABINE PRIX HORAIRE</u>		378 €	385 €	370 €

La proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Convention local Maison du Tourisme :

En annexe

La proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition local Vattay Fan Club :

En annexe

La proposition est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de mise à disposition local Vattay Sports :

En annexe

La proposition est approuvée à l'unanimité.

(attention corriger montant loyer)

9. Convention Muiset :

En annexe

La proposition est approuvée à l'unanimité.

10. Espace Nordique Jurassien : nomination des membres

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'Espace Nordique Jurassien, il convient de nommer les membres pouvant siéger au conseil d'administration au titre du collège « représentants des collectivités territoriales ».

Il est proposé Dominique Donzé et Jean-Luc Amoros, directeur adjoint du SMMJ, pour siéger à l'assemblée générale.

Il est proposé Véronique Baude et François Mussillon, chef de secteur de la Vattay au SMMJ.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

11. Convention financière pour la mise en place du règlement général sur la protection des données :

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Ce règlement a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018.

Ce règlement remplace la directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995 (article 94 du règlement) ; contrairement aux directives, les règlements n'impliquent pas que les États membres adoptent une loi de transposition pour être applicables.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Le RGPD impose à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données (DPD). Ses principales missions sont de contrôler le respect du règlement, de conseiller le responsable des traitements sur son application et de faire office de point de contact avec l'autorité de contrôle, de répondre aux sollicitations de personnes qui souhaitent exercer leurs droits.

Afin de se mettre en conformité, la Communauté de communes du Pays de Gex a passé un marché afin de désigner un prestataire en qualité de DPD pour l'ensemble des 32 entités du territoire (les 27 communes, les établissements publics et la CCPG).

La Communauté de communes, a passé le marché avec le cabinet Actess – Groupe SI2A domicilié à Annecy pour un montant total de 66 640,00 € HT soit 79 968,00 € TTC. Afin de répartir la participation de chaque entité concernée, il convient d'établir une convention financière fixant la participation de chacun.

Il sera proposé au comité syndical :

- De désigner le Cabinet Actess comme délégué à la protection des données pour le SMMJ ;
- D'autoriser madame la présidente à signer la convention financière avec la communauté de communes du Pays de Gex ;
- De fixer le montant de la participation du SMMJ à 517.44 €.

La proposition est approuvée à l'unanimité.